

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 18 novembre 2025

L'an 2025 et le 18 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie de la Chapelle-du-Noyer, sous la présidence de Martine PROFETI, Maire.

Présents : TOUSSAINT Josiane, HUET Vincent, COCHUYT Aurélien, POULAIN Valérie, PATY Christian, TERRIER Agnès, de PONTON d'AMÉCOURT Dominique, Jean-Luc CHÉRON, Alain THOMAS, Christine GARCIA

Absent excusé : MANGIN Jean-Luc

Excusés ayant donné procuration : VILLETTÉ Hélène à Christine GARCIA

A été nommée secrétaire : Josiane TOUSSAINT

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre des délégations de Madame le Maire, en application de la délibération n° 2022-044 du 14 décembre 2022.

Délibérations prises :

Réf 2025-032 : Avis sur le projet soumis à consultation du public – SAS EURE-ET-LOIR DÉVELOPPEMENT

Réf 2025-033 : Travaux d'enfouissement de réseau HTA : Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution d'électricité avec ENEDIS

Réf 2025-032 : AVIS SUR LE PROJET SOUMIS A CONSULTATION DU PUBLIC – SAS EURE-ET-LOIR DÉVELOPPEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, articles R.512 – 46-12 et suivants,

Vu l'arrêté de M. LE PREFET d'EURE-ET-LOIR du 03 octobre 2025 prescrivant une consultation du public au titre des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu le courrier en date du 03 octobre 2025 de la Préfecture d'Eure-et-Loir nous transmettant un dossier de consultation du public au titre de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE),

Considérant que cette demande est présentée par SAS EURE-ET-LOIR DEVELOPPEMENT (SAEDEL), dont le siège social est situé 1 rue d'Aquitaine 28110 LUCÉ, qui a engagé la création d'un centre de stockage, d'assemblage final et de conditionnement, situé route de Blois, lieu-dit Piganault, sur le territoire de la commune de La Chapelle-du-Noyer, au sein de la Communauté de communes du Grand Châteaudun, pour le compte de Vorwerk International,

Considérant que ce projet s'inscrit dans la stratégie du groupe allemand visant à renforcer sa résilience logistique et opérationnelle européenne et à rapprocher les flux entre les sites de production français (Cloyes-sur-le-Loir et Donnemain-Saint-Mamès) et les marchés d'Europe du Sud,

Considérant que le futur bâtiment, d'une surface totale d'environ 30 700 m², sera implanté sur un terrain de 13,7 hectares qui comprendra :

- 4 cellules logistiques et 2 sous-cellules dédiées au stockage de batteries lithium-ion,
- une zone d'assemblage final de 7 746 m²,
- 30 quais de chargement,
- 890 m² de bureaux et locaux sociaux,
- 110 places de stationnement pour le personnel et 15 pour les visiteurs,

Considérant que l'ensemble du site vise une certification environnementale BREEAM "Excellent" et intègre des objectifs forts en matière de performance énergétique, d'économie circulaire et de biodiversité,

Considérant que la consultation publique est ouverte pour une durée de 4 semaines, du lundi 27 octobre 2025 à 08h00 au lundi 24 novembre 2025 à 17h30,

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur le projet présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au projet de création d'un centre de stockage, d'assemblage final et de conditionnement, situé route de Blois, lieu-dit Piganault, sur la commune.

Réf 2025-033 : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAU HTA : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE AVEC ENEDIS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la création d'un poste engendre la mise à disposition d'une partie (superficie de 15 m²) de la parcelle communale section ZM n°0032 – Piganault.

Une convention de mise à disposition, pour l'implantation de ce poste de distribution publique d'électricité, doit donc être passée avec ENEDIS.

Il est précisé qu'en contrepartie des droits qui lui sont concédés, ENEDIS devra verser une indemnité unique et forfaitaire de deux cent vingt-cinq euros (225 €) après régularisation de la convention de servitudes par acte notarié, conformément à la fiche d'identité du propriétaire annexée à la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition avec ENEDIS, ci-annexée,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte permettant l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe :

- que les travaux ruelle des Vignerons et rue des Courtils avancent bien,

Christine GARCIA informe :

- du passage du Téléthon sur la Commune le 6 décembre entre 15h30 et 16h00,

Christian PATY informe :

- que le bulletin municipal est en cours. Il reste à le finaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Le Maire,
Martine PROFETI

Secrétaire de séance,
Josiane TOUSSAINT